

Délibération
N° 2025-03



epaga

Etablissement Public d'Aménagement et de
Gestion du bassin versant de l'Aulne
Etablissement Public Territorial de Bassin

Comité syndical
Du 4 février 2025

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 4 février 2025

Le Comité syndical, convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni le 4 février 2025 à 9 heures 30, Salle des fêtes (Mairie de Châteaulin), sous la présidence de Monsieur Gaël CALVAR.

- délégués en exercice : 26
- présents : 11
- votants : 19

Etaients présents :

Collège des départements : **Amélie CARO, Julien POUPON.**

Collège des communes et communautés de communes : **Gaël CALVAR, Laura JAMBOU, Marc PASQUALINI, Patrick WAQUIER.**

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Christian HORELLOU, Roger LE SAUX, Bernard NOEL, Jean-François SARREAU, Philippe SINDE.**

Avaients donné pouvoir :

Collège des départements : **Jacques GOUEROU, Maël DE CALAN, Guy TALOC** (à Amélie CARO)

Collège des communes et communautés de communes : **Denis SALAÛN** (à Patrick WAQUIER)

Collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface : **Jean-Paul COZIEN** (à Roger LE SAUX), **Alain LE CAM et Hervé PHILIPPE** (à Philippe SINDE), **Gilles SALAÛN** (à Christian HORELLOU).

Excusés :

Viviane BERVAS
Gwen LE NAY
Aurélie MACACLIN

Assistaients en outre :

Michèle GUEHENNEUC, Responsable Paierie Départementale du Finistère
Jacques BRULARD, Département du Finistère - DAAEE
Xavier BADE, directeur de l'EPAGA
Leila GESTIN, gestionnaire à l'EPAGA

Secrétaire de séance :

Amélie CARO

**Délibération
N° 2025-03**



epaga

Etablissement Public d'Aménagement et de
Gestion du bassin versant de l'Aulne
Etablissement Public Territorial de Bassin

**Comité syndical
Du 4 février 2025**

Compte Financier Unique

Le président de séance élu : Mme Laura JAMBOU conformément à l'article 4 des règles de fonctionnement de l'EPAGA, pour animer le débat autour du CFU 2024 tel qu'il est présenté.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- constate la conformité des écritures comptables du CFU 2024 entre le comptable public et l'ordonnateur
- approuve le Compte Financier Unique 2024.

(Le Président de l'EPAGA, Gaël CALVAR ne prend pas part au vote).

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

le 4 février 2025,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Président,

Gaël CALVAR